



Un oeil sur le passé, un regard vers l'avenir

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

**OBJET : Assainissement - Chemin Doiring**

- - - 0 - - -

Le Maire de la Ville de SAINS DU NORD,

Vu le Code des Collectivités Locales, Article L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité et de police durant les **travaux d'assainissement**, rue Là-Haut à SAINS DU NORD, commandités par NOREADE, 51 route d'Etroeungt (RN2) - CS 20113 - 59361 AVESNES SUR HELPE CEDEX et effectués par la Société LORBAN & Cie sas - 46, rue des Chasseurs à Pied - 59570 LA LONGUEVILLE CEDEX.

Considérant la demande de la Société LORBAN & Cie sas en date du 10/09/2024,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers durant ces travaux, pour une durée de 30 jours.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : La circulation et le stationnement seront interdits (sauf riverains) au droit du chantier, Chemin Doiring à compter du 11/09/2024 - 8 h 00.

**ARTICLE 2** : La Société est chargée de faire mettre en place une signalisation appropriée.

**ARTICLE 3** : Mme le Maire et le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de TRELON, sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINS DU NORD, le 10 septembre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE

Téléphone : 03 27 59 12 12 Email : [mairie@ville-sainsdunord.fr](mailto:mairie@ville-sainsdunord.fr)  
Ouverture : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

